

Diffusion de l'information des partenaires sociaux

Attention à l'arrogance des puissants

Il n'y a pas eu de commun accord entre la FEDE et le canton

Décidément, le Conseil d'Etat ne prend plus guère de précautions dans sa communication et dans son attitude avec ses partenaires sociaux. Une nouvelle preuve en a été donnée récemment dans le courrier envoyé au personnel concernant la diffusion de nos informations.

Il est vrai que la FEDE a préféré passer par ses propres canaux, mais c'est de guerre lasse que cette décision a été prise.

Une discussion nourrie avait permis de trouver une solution avec le précédent Conseil d'Etat pour la transmission de l'information de la FEDE. Le Conseil d'Etat d'alors n'avait pas voulu prendre le risque de diffuser des documents directement par mail, mais s'était montré d'accord pour envoyer à tout le personnel des liens internet pour l'informer de la présence d'une nouvelle actualité sur le site de la FEDE. L'argument de Claude Lässer, à l'époque président de la DECQP, pour ne pas diffuser les documents avait été le suivant : « Imaginez que la FEDE appelle à la grève contre le Conseil d'Etat et que nous diffusons cet appel contre nous ? Cela n'a pas de sens ».

Derrière cette formule de diffusion de l'information jugée satisfaisante, il y avait aussi l'idée de permettre au Conseil d'Etat d'éviter de censurer la communication de la FEDE. Les deux parties s'étaient mises d'accord sur ce mode de fonctionnement.

Malheureusement, les personnes partent et, avec elles, parfois, une certaine sagesse. Face aux communications de la FEDE,

le Conseil d'Etat actuel n'a pas pu s'empêcher de céder à la tentation du contrôle et de l'autoritarisme. Il a rompu cet accord en se permettant, à plusieurs reprises de censurer nos publications, voire d'en bloquer la transmission. Une situation inacceptable pour nous.

Cette attitude nous a mis dans l'impossibilité de communiquer certaines de nos actions. Lors de la votation sur l'ECAB, alors que le Conseil d'Etat a allègrement utilisé le fichier d'adresse du personnel pour l'inciter à soutenir sa position, faussant ainsi le débat, la FEDE a été interdite de transmettre ses arguments. Récemment, le Conseil d'Etat a refusé de diffuser l'appel de la FEDE pour l'action de mobilisation du 30 avril concernant la réforme de la Caisse de pension.

Non, nous n'avons pas décidé d'un commun accord avec le Conseil d'Etat de ne plus passer par le fichier officiel du personnel pour diffuser notre information. Nous avons simplement été contraints de changer notre mode de fonctionnement pour éviter la censure. Mais autant dire que cette décision, en plein XXI^e siècle, est inadmissible : L'Administration cantonale, qui devrait être notre phare en termes d'exemplarité démocratique, a des relents autoritaires tout droit sortis des siècles derniers. Cette manière de faire aura au moins l'avantage de nous permettre de récupérer notre liberté de ton et d'opinion. Nul doute que le Conseil d'Etat n'a pas encore complètement intégré les notions de liberté d'expression et d'association pour ses employé-e-s.

Dorénavant, nous transmettrons donc nos FEDE Info par le canal des associations.

Les non-membres auront la possibilité de s'inscrire pour recevoir nos publications :

- Soit à l'adresse mail du secrétariat, secretariat@fedech.ch
- Soit directement en ligne sur notre site www.fedech.ch

N'hésitez pas à diffuser cette information à vos collègues ou encore aux nouveaux et nouvelles engagé-e-s.

Le Conseil d'Etat devrait veiller à ne pas trop tirer sur la corde des droits du personnel en rognant nos possibilités de communiquer avec les collaborateurs et les collaboratrices. Ce petit jeu peut s'avérer dangereux et peut compliquer la recherche de consensus sur des dossiers aussi importants que celui de la Caisse de pension.

Caisse de pension, un processus ardu pour limiter les pertes

De la Caisse de pension, parlons-en justement, avec quelques informations sur le processus de discussion engagé avec le Conseil d'Etat. Le Ministre des finances pousse tant et plus pour faire avancer ce dossier à la vitesse grand V. Il veut absolument clore les négociations avec les partenaires sociaux d'ici le 19 septembre et présenter le projet au Grand Conseil en novembre.

Le premier projet a été présenté aux partenaires sociaux le 8 juillet 2018, avec trois variantes, inacceptables, qui ont été mises en consultation. À la fin de celle-ci, le Conseil d'Etat a présenté, le 11 juillet 2019, une nouvelle proposition, qui peut être taxée de plus crédible. Cette variante est encore en discussion.

La FEDE a proposé différentes solutions, en proposant par exemple l'introduction d'un système de cotisation croissante afin d'atténuer les pertes de rentes abyssales dues au manque de financement et au changement de système de primauté des prestations en primauté des cotisations.

La FEDE et les associations membres prévoient de consulter leurs membres à l'issue des discussions. Une assemblée extraordinaire de la FEDE est planifiée le 6 novembre. D'ici là, les associations auront la possibilité de mener un processus de consultation de leurs affilié-e-s.

La FEDE défend avec âpreté le maintien du financement actuel de la part de l'Etat employeur soit 58 % de la facture totale qui s'élève à 1,4 milliards.

Le projet va devoir passer des étapes importantes. Tout d'abord, il sera soumis à l'approbation du personnel. Le soutien des collaborateurs et des collaboratrices sera essentiel pour la réussite du processus. Le projet de loi va devoir convaincre le Grand Conseil et les partis politiques avant d'être soumis à l'approbation du peuple l'année prochaine. La date définitive d'entrée en vigueur n'est pas arrêtée. Ce sera au plus tôt le 1^{er} septembre 2021 ou alors le 1^{er} janvier 2022. Dans tous les cas, les enseignants pourront démissionner jusqu'au 31 janvier 2021 et partir avec les conditions du plan actuel.

Il y a encore des écueils jusqu'à la fin de ce processus complexe. En effet, dans tous les cas, le sacrifice pour le personnel sera important. Notre rôle consiste à limiter les pertes dans un environnement difficile.

Pour y arriver, nous nous sommes assurés les services d'un actuaire conseil, spécialiste des caisses de pension publiques. Avec son appui nous allons lutter jusqu'au bout pour obtenir un compromis équilibré, équitable et réaliste.

Bernard Fragnière, Gaétan Emonet

Ci-joint, vous trouverez la liste des Assemblées de nos Associations membres de la FEDE
--

Associations membres de la FEDE	Dates AG	Info
ADDCO	vendredi, 20 septembre 2019	
Cantonniers	vendredi, 4 octobre 2019	
FAFE + ASI	mercredi, 9 octobre 2019	
AFEP	jeudi, 10 octobre 2019	
FAPHEF	lundi, 14 octobre 2019	
Police cantonale	vendredi, 18 octobre 2019	
ASMAF	lundi, 4 novembre 2019	à confirmer